

Que faire :

Il y a plusieurs choses à faire. Si vous avez un doute sur vos canalisations demandez une analyse de sang (**plombémie**) à votre Médecin, qui permet de voir le taux de plomb en circulation dans le sang (à savoir qu'il ne reste pas longtemps dans le sang, après il se stock dans les cheveux , les os... et pour les analyser c'est plus compliqué et plus coûteux).

Suite à la pression du collectif et l'inquiétude des usagés, vous avez la possibilité de **demander une analyse gratuite de votre eau à la mairie. Il faut pour cela appeler au 04 75 76 61 17.** Et parfois insister un peu !

Dans le Dauphiné Libéré du 18 février, la Mairie s'engage à ce qu'un changement des canalisations soit fait “ en priorité lorsque le premier jet montre un taux supérieur à 10 µg/L.” La mairie reconnaît ne pas avoir une connaissance parfaite du réseau, il est donc plus prudent de **vérifier par vous même si les canalisations qui mènent à votre compteur sont en plomb.** (les tuyaux en plomb sont gris et on peut y laisser une trace avec l'ongle).

Si le résultat est au dessus de 10 micro gramme par litre au premier jet, **il ne faut pas boire l'eau! surtout pour les femmes enceintes, maman qui allaitent et enfants de moins de 6 ans.** Et exiger de la mairie le remplacement des tuyaux!

Si vous habitez dans de l'ancien, certains tuyaux à l'intérieur de l'appartement peuvent eux aussi être en plomb, c'est alors au propriétaire d'agir. Une autre source d'intoxication par le plomb peut aussi venir des peintures, mais un diagnostic est maintenant à fournir obligatoirement lors de la location par le propriétaire mentionnant clairement les zones à risques (peinture abîmées ou écaillée...)

Lorsque vous recevrez vos résultats d'analyse, **merci de les transmettre au collectif** pour compléter la carte accessible à tous.

Les facteurs susceptibles d'augmenter la teneur en plomb

- Le temps de stagnation de l'eau dans les canalisations avant la consommation ou le prélèvement.

- L'acidité et la minéralisation de l'eau. Une eau douce et acide se chargera plus de plomb au contact des canalisations.

- La température de l'eau. La solubilité du plomb dans l'eau est deux fois plus importante à 25°C qu'à 15°C. Pour cette raison il est déconseillé d'utiliser les conduits d'eau chaude pour faire la cuisine.

- Certains phénomènes électrochimiques. La mise à la terre sur des canalisations d'eau potable ou la juxtaposition de matériaux différents accroît la dissolution du plomb dans l'eau (par exemple, la présence de plomb et de cuivre dans un réseau intérieur).

- la longueur et l'état de la canalisation en plomb

Pour plus d'informations, ou pour être tenus informés de la situation à Crest vous pouvez nous retrouver sur :

- [Facebook](#)
- Notre blog <https://duplombdansleau.wordpress.com/>